

# AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS du 17/12/2015

entre le Centre communal d'action sociale de Dijon  
et l'Office des Personnes Âgées de Dijon

Entre, les soussignés,

d'une part,

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Dijon, représenté par son Président en exercice, dûment habilité par délibération du conseil d'administration en date du 22 juin 2016,

Et, d'autre part,

L'OPAD - l'association des seniors dijonnais, représentée par Madame Lydie PFANDER-MENY, Présidente, agissant au nom et pour le compte dudit organisme.

**Il est convenu ce qui suit :**

## **Article 1 : Objet des subventions**

Conformément à l'article 6 de la convention d'objectifs et de moyens établie entre la Ville de Dijon, le CCAS et l'OPAD - l'association des seniors dijonnais, portant sur les dispositions financières, un ajustement des dotations 2015 et 2016 sont sollicitées par l'OPAD - l'association des seniors dijonnais.

## **Article 2 : Montant des aides financières**

- La subvention complémentaire attribuée au titre de l'année 2015 s'élève à : 40 692 € (quarante-mille-six-cent-quatre-vingt-douze euros), répartis comme suit :
  - 11 953 € pour le solde des salaires des vacataires, transférés au 15/09/2016,
  - 28 739 € en compensation des charges liées aux fins de mises à disposition de trois agents.
- La subvention complémentaire attribuée au titre de l'année 2016 s'élève à 143 351 € (cent-quarante-trois-mille-trois-cent-cinquante-et-un euros), l'impact en année pleine des mesures prises en 2015 nécessitant un réajustement pour 2016 de la subvention d'équilibre.

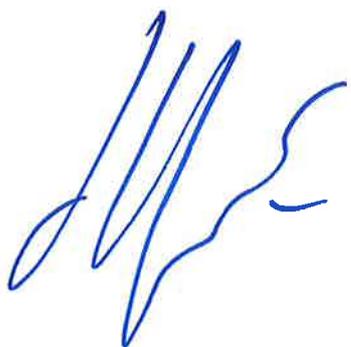
## **Article 3 : Modalités de versement de la subvention**

Les subventions seront versées par mandat administratif lorsque le présent avenant deviendra exécutoire.

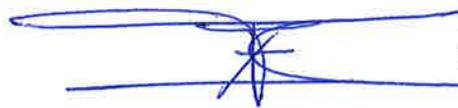
Les autres dispositions de la convention du 17 décembre 2015 demeurent inchangées.

Fait à Dijon le 25 juillet 2016

La Présidente de l'OPAD  
**OPAD**  
L'Association des seniors dijonnais  
Cour du Caron - 21000 DIJON  
Tél. 03 80 70 02 03  
Mail : opad@wanadoo.fr  
Lydie PFANDER-MENY



La Vice-Présidente du CCAS de Dijon



Françoise TENENBAUM



PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le 28 JUL. 2016

